

<https://yvetot.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article962>



# Informations Covid19

- École - Santé et sécurité - Covid19 -



Date de mise en ligne : mardi 9 février 2021

---

Copyright © Circonscription Yvetot - Tous droits réservés

---

page de référence sur le site du ministère :

<https://www.education.gouv.fr/covid19-ouverture-des-ecoles-modalites-pratiques-et-protocole-sanitaire-3054>

|  |   |
|--|---|
| <p><b>Protocole sanitaire</b></p>  | <p>Le protocole traduit les prescriptions émises par les autorités sanitaires pour qu'elles soient applicables dans le cadre de l'École</p>   |
| <p>À télécharger ici :</p> <p><a href="https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2022-2023-protocole-sanitaire-342184">https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2022-2023-protocole-sanitaire-342184</a></p>  |   |
| <p><b>Fiches-repères thématiques</b></p>   | <p>Pour chaque situation liée au temps scolaire, ces fiches précisent les modalités d'organisation et proposent des bonnes pratiques, dans le contexte sanitaire actuel :</p> <p>restauration, récréation, internats, EPS et éducation musicale</p>   |
| <p>L'ensemble des documents est à retrouver ici :</p> <p><a href="https://www.education.gouv.fr/protocole-sanitaire-des-ecoles-et-etablissements-scolaires-annee-scolaire-2020-2021-305630">https://www.education.gouv.fr/protocole-sanitaire-des-ecoles-et-etablissements-scolaires-annee-scolaire-2020-2021-305630</a></p>       |   |
| <p><b>Fiches suspicion/confirmation de cas covid-19</b></p>  | <p>Des fiches détaillées précisent les procédures à suivre dans les cas de suspicion ou de confirmation de cas covid-19 dans une école, un collège ou un lycée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• que faire si un élève est susceptible d'avoir la COVID-19 ?</li> <li>• que faire si un élève est un cas confirmé de COVID-19 ?</li> <li>• que faire si un agent est susceptible d'avoir la COVID-19 ?</li> <li>• que faire si un agent est un cas confirmé de COVID-19 ?</li> </ul> |
| <p>Ces documents sont à consulter et à télécharger ici :</p> <p><a href="https://www.education.gouv.fr/suspicion-ou-confirmation-de-cas-covid-19-ce-qu-il-faut-faire-305730">https://www.education.gouv.fr/suspicion-ou-confirmation-de-cas-covid-19-ce-qu-il-faut-faire-305730</a></p>  |   |
| <p><b>Point de situation dans le département de la Seine-Maritime</b></p> <p><a href="https://www.seine-maritime.gouv.fr/Actualites/COVID19-Point-de-situation-dans-le-departement-de-la-Seine-Maritime">https://www.seine-maritime.gouv.fr/Actualites/COVID19-Point-de-situation-dans-le-departement-de-la-Seine-Maritime</a></p> | <p>Les mesures en vigueur dans le département sur le site de la Préfecture</p>  |
| <p><b>Affiches pour les écoles et livret d'information aux familles</b></p>  | <p>Gestes-barrière, port du masque, lavage des mains, recommandations aux enseignants, livret d'information aux familles...</p>   |



À retrouver ici :

<https://www.education.gouv.fr/covid19-affiches-pour-les-ecoles-et-etablissements-305657>



## [infos année scolaire 2019-2020](#)

>> Cellule d'information et d'écoute de de la DSDEN76 au 02 32 08 97 76 de 09h00 à 17h00 <<

Compte-tenu du caractère très évolutif de l'épidémie de COVID-19, les recommandations du ministère des Solidarités de la Santé (MSS) sont mises à jour régulièrement.

[Consulter la FAQ du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse](#)

Cette FAQ est actualisée en temps réel en fonction de la situation.

[Info Coronavirus COVID-19 sur Gouvernement.fr](#)

À destination du grand public, un numéro vert (0 800 130 000) a été mis en place par le ministère des solidarités et de

la santé, ouvert de 09h00 à 19h00 sept jours sur sept.

Cette plateforme téléphonique n'est néanmoins pas habilitée à dispenser des conseils médicaux qui sont assurés par les SAMU - Centres 15.

## Sites officiels

Sont à votre disposition :

- [le site d'information du gouvernement](#)
- [les conseils aux voyageurs du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères](#)
- [la FAQ de l'OMS](#)